

Décision

Générale

colonial

Décision n° 57-433-1932 Allocations.

n° 57-433-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 décembre 1932

Numéro JO

n° 433 du 31/12/1932

Date du numéro

31 décembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

12 décembre 1932. les décisions des 1919 et 29 avril 1929 sont et demeurent rapportées, sauf en ce qui concerne l'allocation de l'indemnité annuelle de 500 Trances, prévue pour le sous-officier chargé du service des écritures. La présente décision aura son effet pour compter du 1° janvier 1933.